

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2025

N°050_2025

DATE DE LA CONVOCATION :
09/12/2025
DATE D'AFFICHAGE :
09/12/2025

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 11
Absent : 3
Ayant donné procuration : 1

OBJET : Adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le seize, à vingt heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence d'**Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Thierry DELESCLUSE en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jean Charles BARBANT, Jacques DECUIGNIERES, Thierry DELESCLUSE, Amelle HAFAFSA, Alexandre HAYEK, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT.

Absents ayant donné procuration :

Gérard GRELET à Thierry DELESCLUSE

Absents :

Lou LOMBARD

Sandrine PEREIRA

Laurence PETIT

Exposé des motifs

Madame La Maire indique que le patrimoine affirme l'identité de nos territoires et en constitue un vecteur d'attractivité. Puissant facteur de cohésion sociale entre les habitants, la préservation du patrimoine permet de transmettre aux générations actuelles et futures la mémoire des anciens et de leurs savoir-faire.

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique et acteur de référence dans ce domaine, fait bénéficier de son expertise et de ses moyens d'intervention les collectivités publiques, les associations et les particuliers détenant un patrimoine architectural ou mobilier de caractère.

Afin de contribuer à la poursuite des missions de la Fondation du Patrimoine sur notre territoire, nous vous proposons d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2026, pour un montant forfaitaire de 200 Euros.

Visas :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article L.441-1,

VU la loi no 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite ((ELAN)),

VU le décret n°2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux,

Au vu de ce qui précède, où l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A
L'UNANIMITE

- ▶ Accepte l'adhésion à la Fondation du patrimoine
- ▶ Autorise Madame La Maire de payer les droits d'adhésion pour l'année 2026
- ▶ Autorise Madame La Maire à signer tous documents nécessaires



Le Secrétaire de séance,
Thierry DELESCLUSE.

Fait à La Bastidonne,
Le 16 décembre 2025.